



Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Document de consultation des entreprises

Pour le montage de vidéos sur les Sylvotrophées et les pratiques sylvicoles

1. Pouvoir adjudicateur

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée sous le numéro SIRET 784 845 026 00045, ayant son siège au 27 rue des petits hôtels à Paris (75010) et représentée par son Président en exercice, Monsieur Michaël Weber.

2. Description du maître d'ouvrage

Les Parcs naturels régionaux (PNR) sont un réseau de 59 territoires en 2025 situés en France métropolitaine et ultramarine, et représentatifs de la diversité des milieux ruraux du territoire national. Un Parc naturel régional est créé pour préserver et mettre en valeur un espace rural habité dont le patrimoine naturel, paysager et culturel présente un intérêt particulier. Il s'organise autour d'un projet de territoire, alliant développement et préservation, co-construit avec les acteurs locaux et défini pour une période de 15 ans. Les missions des Parcs concourent ainsi à la protection de l'environnement, à l'aménagement du territoire, au développement économique, au bien-être social et à la sensibilisation des habitants.

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) est la porte-parole du réseau des Parcs naturels régionaux. Elle est chargée de la représentation de leurs intérêts auprès des administrations et de leur prise en compte dans l'élaboration des politiques publiques les concernant. La Fédération des Parcs est aussi une structure privilégiée pour faciliter leurs réflexions et leurs actions communes. Pour en savoir plus : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/>

Certains dispositifs peuvent être animés à l'échelle des territoires et bénéficier d'une valorisation à l'échelle nationale : c'est le cas des [Sylvotrophées](#).

3. Objet de la prestation

Montage de 5 à 7 vidéos de témoignage des éditions 2026 des Sylvotrophées et des pratiques sylvicoles

Marché privé de service à bons de commande visant à appuyer la FPNRF dans l'application de sa mission d'accompagnement des PNR, soumis aux règles de la commande publique en application de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015, du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics désormais codifié à l'article L. 1211-1 du Code de la commande publique. Consultation en procédure adaptée.

4. Description de la prestation

Contexte :

Le Sylvotrophée est un prix organisé à l'échelle d'un territoire visant à distinguer des propriétaires forestiers qui ont adopté une gestion dite multifonctionnelle, c'est-à-dire une gestion de la forêt permettant à la fois de produire des bois de qualité, de maintenir un certain degré de naturalité et de proposer un espace de loisirs et de ressourcement accessible à tous, c'est-à-dire de concilier à la fois les rôles économique, écologique et social de la forêt.

L'objectif est de diffuser des pratiques de gestion sylvicole vertueuses auprès des propriétaires et gestionnaires forestiers, en mettant en avant ceux qui les appliquent déjà. Mais c'est aussi une manière de toucher le grand public en éclairant les différents aspects de la gestion forestière et le fonctionnement d'un écosystème forestier, afin de donner une image positive de la sylviculture intégratrice de tous les enjeux.

Ce concours a été créé en 2015 à l'initiative des Parcs naturels régionaux de Grand-Est, s'inspirant du succès du concours des Prairies fleuries qui met en lumière les bonnes pratiques de gestion des prairies, mais cette fois-ci en l'adaptant aux milieux forestiers. Le Sylvotrophée est aujourd'hui encore organisé à l'initiative d'un Parc naturel : il définit la thématique de l'année et les critères d'évaluation, il mobilise les propriétaires et les gestionnaires forestiers, il organise les visites avec un jury d'experts (sylviculteurs, écologues, usagers de loisir, etc.) en compagnie du propriétaire et/ou du gestionnaire, et il décerne les prix aux lauréats. Plus d'informations dans le [Guide des Sylvotrophées](#).

En 2026, plusieurs Parcs naturels régionaux du Massif central et le Parc national des Cévennes sont impliqués dans l'organisation d'un Sylvotrophée avec la coordination de l'association Inter-Parcs du Massif central (IPAMAC). Au cours des éditions de cette année, les animateurs des Sylvotrophées ont captés une série d'extraits vidéo en format horizontal : témoignages des lauréats, visites des parcelles...

Objectifs et attentes :

L'objectif de cette prestation est de réaliser le montage de plusieurs vidéos mettant en lumière les lauréats des Sylvotrophées et les pratiques sylvicoles vertueuses. Chacune des vidéos sera dédiée à un Parc naturel donné et durera environ 3 minutes. L'ensemble des vidéos devra disposer d'une identité visuelle commune : charte graphique de la Fédération des PNR à respecter, générique de début mentionnant le principe du Sylvotrophée, lissage colorimétrique des images, recadrage des extraits vidéos...

Les fichiers créés seront libres d'utilisation pour tous les supports de communication de la FPNRF, de l'IPAMAC et des Parcs naturels concernés. La vidéo sera notamment diffusée via YouTube et LinkedIn auprès des partenaires des structures, c'est-à-dire auprès des propriétaires et gestionnaires forestiers, des élus locaux, des techniciens des collectivités, des organismes partenaires locaux et nationaux.

Matériau fourni :

- Chaque parc volontaire va réaliser des enregistrements de lauréats pour valoriser son milieu et ses pratiques de gestion forestière. Une fiche de recommandation pour la captation, le format et le type d'image est joint en annexe de ce cahier des charges. Elle avait pour but de recueillir un matériau le plus homogène possible.
- Un habillage graphique des vidéos de la Fédération sera obligatoirement utilisé pour le montage de ces vidéos, également fourni en annexe de ce cahier des charges.

5. Conditions de réalisation

Forme du marché :

Ce marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande conclu à prix unitaire.

Le nombre de vidéos à réaliser dépendra de la possibilité des Parcs naturels impliqués à réaliser des images de leurs Sylvotrophées : les jurys de certains Sylvotrophées se dérouleront à l'automne 2026. La prestation prévoit la réalisation d'un minimum de 5 vidéos et d'un maximum de 7 vidéos.

La prestation prévoit un budget maximal de 3 000 € TTC pour toute la durée de l'accord-cadre. Le titulaire devra fournir un devis à réception de chaque bon de commande.

Modalités d'exécution :

- Une réunion préparatoire de lancement de la prestation
- Montage des éléments fournis
- Lissage sonore et chromique des captations
- Assemblage des images et titres avec l'habillage de la Fédération des Parcs
- 2 à 3 versions de chaque vidéo assemblée avant validation définitive
- Fourniture du fichier prêt à diffusion (Chaine YouTube de la Fédération des Parcs + réseaux sociaux) et fourniture des fichiers sources pour d'éventuels ajustements

Période de réalisation :

Le démarrage de la prestation est prévu pour le 15 septembre 2026 et pourra s'échelonner jusqu'au 15 décembre 2026.

La livraison de chaque vidéo est à prévoir dans un délai de 2 mois après l'envoi des extraits.

6. Remise de votre offre

Les réponses sont attendues **jusqu'au 30 août 2026**. L'offre devra contenir :

- Une courte note d'intention
- Un portfolio
- Un devis établi à prix unitaires
- Une attestation fiscale incluant le code SIRET

7. Critères de sélection

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

- Qualité de la proposition (60%) : compréhension du dispositif (sylvotrophées) et des structures (parcs naturels régionaux), méthodologie, calendrier prévisionnel, moyens mis à disposition.

- Budget (40%)

8. Contacts et renseignements

Coordination de la mission forêt, Fédération des PNR :

Bastien GALANT : bgalant@parcs-naturels-regionaux.fr

9. Annexes

Annexe 1 : Trame transmise aux chargé.es de communication des Parcs naturels pour le tournage de séquences vidéo

Annexe 2 : Habillage graphique vidéo de la Fédération des Parcs. Disponible ici : [Habillage vidéo - prestations](#)

Annexe 1 : Trame de recommandations pour la prise d'images dans l'objectif de valoriser les Sylvotrophées

Principe : 1 vidéo = 1 Parc naturel régional ou national

Les Parcs impliqués sont : l'Aubrac, les Cévennes, les Grands Causses, le Haut-Languedoc, le Morvan, le Massif des Bauges et le Pilat.

Format d'image : Prise de vue horizontale

Si possible, il faudrait utiliser une bonnette sur un appareil photo ou alors un micro-cravate. La prise de son est l'élément le plus important de la réussite de la vidéo.

Début de la vidéo - Mise en contexte

- Il faudrait des vidéos (en plan large en marchant dans la forêt) de la parcelle concernée et de la personne interviewée marchant dans cette forêt

Corps de la vidéo - Mise en avant de la pratique

- Il faudrait des vidéos (en plan plus resserré) d'éléments présents dans la parcelle pour illustrer la pratique mise en avant dans la vidéo (régénération naturelle, respect du sol, bois morts, etc.)
- Il faudrait ensuite des témoignages filmés (en plan fixe dans la forêt) des propriétaires et/ou gestionnaires concernés

Questions à poser :

/ Pouvez-vous vous présenter et décrire votre forêt en quelques mots ?

(La réponse pourra être utilisée (voix off) en première partie de la vidéo)

/ Pourquoi avez-vous candidaté aux Sylvotrophées ? (Motivations)

/ En quoi c'est important pour vous de [pratique] ? (Bénéfices)

/ Selon vous, à quoi ressembleront les forêts de demain ? (Projections et conclusion)

Fin de vidéo - Remerciements et logos